



MAIRIE D'ÉCOLE-VALENTIN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 3 DECEMBRE 2021 A 20H00

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 3 décembre 2021 à 20h00 à la mairie d'École-Valentin sous la présidence de Monsieur Yves GUYEN, le Maire.

Secrétaire de séance : ROY Pascale.

Étaient présents : BARBEROT Julien, BEAUPAIN Marianne, BOUVIER Céline, CANAUX Régis, DECHOZ Jean-Michel, GRUNENWALD Chrystelle, GUYEN Yves, HERTGEN Patrice, LABAUNE Benoit, LOYER Mélanie, MALETTE Esther, MARCOUX Philippe, MELIERES Nathalie, NIVON Virginie, ROUX Georges, ROY Pascale, SCHMITT Laurent, YILDIRIM Kadir.

Excusés : AYMONIN Cédric ayant donné pouvoir à GUYEN Yves, MELIERES Serge ayant donné pouvoir à MARCOUX Philippe, MURON Nathalie ayant donné pouvoir à DECHOZ Jean-Michel, RIEZZO Isabelle, TODESCHINI GARDOT Isabelle.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 novembre 2021.

- 1) Présentation du projet de syndicat à la carte avec la commune de Pirey (délibération) ;
- 2) Demandes de subventions auprès de la CAF (délibération) ;
- 3) Marché MCV : signature d'un avenant n°1 au lot 1 (délibération) ;
- 4) Etat d'avancement des travaux de la Maison Communale de Valentin.

AFFAIRES COURANTES

Approbation du compte-rendu du vendredi 5 novembre 2021 :

Sans remarques, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu du 5 novembre 2021.

Monsieur le Maire fait état des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Présentation du projet de syndicat à la carte avec la commune de Pirey (délibération) :

Les communes de Pirey et École-Valentin travaillent actuellement sur la possibilité de créer une police municipale intercommunale et la construction d'équipements sportifs : gymnase, terrains de tennis, terrains de football, etc.

Une structure type « syndicat à la carte » permettrait une meilleure gestion administrative et financière de ces deux compétences :

- Création, gestion et organisation d'une police municipale ;
- Construction, gestion et organisation d'équipements sportifs.

Le projet de statuts du syndicat et les contours des compétences exercées sont en cours d'élaboration et de discussion avec d'autres communes susceptibles d'intégrer le futur syndicat.

Les membres du conseil municipal sont invités se prononcer sur la poursuite ou non du travail engagé avec la commune de Pirey et sur la réflexion de créer un syndicat à la carte pour gérer les deux compétences présentées ci-dessus.

Une conseillère municipale demande combien de syndicats sont créés pour l'exercice de ces deux compétences. Il est précisé que le projet prévoit la création d'un seul syndicat dit « à la carte » permettant ainsi l'exercice de plusieurs compétences, auxquelles les communes font le choix d'adhérer ou non. L'intérêt de la création d'un tel syndicat permet que la gestion juridique, administrative et financière soit simplifiée, car gérée par une entité et non plusieurs communes avec des modes de gestion différents.

Le droit de regard des communes sur l'exercice des compétences transférées se fera par le biais des conseillers municipaux désignés pour représenter la commune au sein du syndicat.

Une conseillère municipale demande également si le besoin de mise en œuvre d'une police municipale est avéré. Monsieur le Maire précise que ce dossier doit encore être approfondi afin d'apporter tous les éléments devant le conseil municipal.

Madame l'adjointe aux affaires scolaires demande s'il est également envisagée que d'autres communes intègrent la compétence équipements sportifs. Monsieur le Maire indique que les statuts du syndicat envisagé le permettront, mais à ce jour, les autres communes sollicitées sont plus intéressées par la compétence « police municipale ».

Des conseillers municipaux demandent à quelle échéance serait créé le syndicat et donc la mise en œuvre de ces compétences. Il est précisé que les statuts sont en cours d'élaboration et qu'il serait envisagé de mettre en place la police municipale en 2022/2023. Concernant les équipements sportifs, tout dépendra de l'état d'avancement de l'acquisition des terrains pour Pirey.

Un conseiller municipal signale qu'il est important que le projet sur École-Valentin ne soit pas freiné par le montage administratif du syndicat. Des réflexions sont menées sur la possibilité ou non de pouvoir transférer par la suite les emprunts, etc.

La création d'un syndicat par le regroupement de plusieurs communes permet de mutualiser les moyens sur des projets qui ne pourraient pas être assumés seul.

Un conseiller municipal demande s'il est possible pour une commune de se retirer au bout de deux années. Il est précisé qu'une date minimum de durée du transfert de la compétence est fixée dans les statuts afin de garantir l'équilibre du syndicat. Elle correspond souvent à la durée des emprunts contractés.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent monsieur le Maire à poursuivre le travail avec la commune de Pirey sur la création d'un syndicat à la carte pour la création, la gestion et l'organisation d'une police municipale et la construction, la gestion et l'organisation d'équipements sportifs.

Demande de subvention auprès de la CAF dans le cadre de la réalisation du terrain multisports (délibération) :

Dans le cadre du projet de création d'un terrain multisports à côté du futur terrain de football synthétique, une aide forfaitaire de 4 500 € de la CAF peut être octroyée à la commune.

Le projet de terrain multisports sera composé :

- d'un terrain de basket en 3x3 ;
- d'un pump track ;
- d'agrès de fitness/musculation ;
- etc.

Il s'élève à 146 000 € HT, soit 175 200 € TTC.

Les dossiers de demande de subvention sont à déposer avant le 3 janvier 2022.

Les membres du conseil municipal sont invités à autoriser monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF dans le cadre de l'appel à projet 2022.

Madame l'adjointe aux affaires scolaires demande quelles sont les exigences de la CAF sur le dossier de demande de subvention à leur transmettre. Il est précisé que le dossier d'Avant-Projet présenté est suffisant. Par ailleurs, des modifications mineures dans ce dernier : emplacement, matériel choisi, etc. n'impacteront pas l'aide forfaitaire.

Monsieur l'adjoint en charge de l'animation communale précise que des subventions complémentaires vont être sollicitées dans le cadre de ce projet auprès de l'Agence Nationale du Sport, du Département, de la Région, des fédérations sportives, etc.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- valident le plan de financement :

Commune : 141 500,00 €

CAF : 4 500,00 €

TOTAL HT : 146 000,00 €

- autorisent Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF du Doubs dans le cadre de la réalisation du terrain multisports et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Demande de subvention auprès de la CAF pour la rénovation des locaux LAEP (délibération) :

Dans le cadre de la rénovation des locaux dédiés au Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) situés salle de l'Atelier au CAL, une subvention de la CAF peut être octroyée à la commune à hauteur de 40 % du montant de la dépense dans la limite de 40 000 € HT de travaux.

Le projet de rénovation des locaux, d'un montant de 6 314,33 € HT, consiste à :

- une reprise des plafonds ;
- un remplacement des luminaires ;
- une réfection des peintures.

Les dossiers de demande de subvention sont à déposer avant le 3 janvier 2022.

Ecole-Valentin
Séance du 3 décembre 2021

Les membres du Conseil municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF du Doubs pour la rénovation des locaux LAEP situés au Centre d'Activités et de Loisirs.

Madame l'adjointe aux affaires scolaires demande quand se dérouleront les travaux afin de ne pas perturber le fonctionnement du LAEP. Il est indiqué que ces derniers pourront être programmés durant l'été 2022.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- valident le plan de financement :

Commune :	3 788,60 €
CAF : 40% :	2 525,73 €
TOTAL HT :	6 314,33 €

- autorisent Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF du Doubs pour la rénovation des locaux LAEP situés au Centre d'Activités et de Loisirs et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Marché de construction de la MCV : signature d'un avenant n°1 au lot 1 (délibération) :

Dans le cadre du marché de reconstruction de la maison communale de Valentin, une réflexion sur la mise en place d'une cuve de récupération des eaux de pluie de 7 500 litres a été menée. Cette installation nécessite des modifications des prestations prévues initialement au marché pour le lot 1 : terrassement – VRD avec la mise en place d'un puit perdu.

Ces prestations engendrent un surcoût de 5 714,17 € HT, soit 6 857 € TTC.

Il convient de signer un avenant avec l'entreprise titulaire du marché pour le lot 1 : PBTP et Démolitions pour un montant de 5 714,17 € HT, soit 6 857 € TTC.

Le conseil municipal est invité à autoriser monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 après avis de la commission d'appel d'offres du 3 décembre 2021.

Monsieur le Maire souligne que c'est une opportunité d'installer une cuve de récupération des eaux de pluie, ceci servira aux agents des espaces verts pour l'arrosage du secteur de Valentin.

Un conseiller municipal demande si cette installation ne pourrait pas servir à l'alimentation des sanitaires. Il est précisé que le coût ne serait pas le même et s'agissant d'un Etablissement Recevant du Public, les normes ne le permettent peut-être pas.

Madame l'adjointe au développement durable souligne que des aides pourraient peut-être être demandées auprès de l'agence de l'eau.

VU le code de la commande publique ;

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal du 11 décembre 2020 ;

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 3 décembre 2021 ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la commune ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident, à l'unanimité :

- de conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise PBTP, titulaire du lot n°1 : terrassement – VRD- Espaces verts, dans le cadre des travaux relatifs à la construction de la MCV.

Montant du marché initial 79 520,63 € HT, soit 95 424,76 € TTC

Avenant n° 1 : 5 714,17 € HT, soit 6 857 € TTC ;

Nouveau montant du marché : 85 234,80 € HT, soit 102 281,76 € TTC

- d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Etat d'avancement des travaux de la Maison Communale de Valentin :

Monsieur l'adjoint aux bâtiments présente l'état d'avancement des travaux de la Maison communale de Valentin. A ce jour :

- Les menuiseries extérieures ont été posées,
- Des modifications ont été apportées au fonctionnement de la cuisine : armoire de réchauffe, placards, etc.,
- Les doublages des murs pignons seront terminés semaine prochaine,
- La mise en place d'une cuve de récupération des eaux de pluie est envisagée,
- Les eaux usées du bâtiment seront raccordées à un réseau à créer en bordure du Chemin des Fermes.

Des réflexions sont en cours concernant :

- Les cheminements d'accès aux entrées traités avec une résine plutôt que du gravier ;
- La mise en place de toiles d'ombrage,
- L'aménagement du terrain situé à côté de la MCV.

Une visite de chantier sera programmée dès que ce dernier sera accessible pour des raisons de sécurité.

- **L'entreprise 45-8 Energie a déposé une demande de Permis Exclusif de Recherche (PER) :** cette demande a été validée et délivrée par le ministère de la Transition Ecologique sur une zone de 306 km² dans le nord-ouest du Doubs. Notre commune entre dans cette zone de PER. Une consultation publique est lancée en suivant le lien : www.am.458energy.com. Une information a également été mise sur le site Internet de la commune et Intramuros.

AFFAIRES COURANTES

- **Groupe scolaire Delavaux :**
 - o Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2022-23 :

En maternelle, nous comptons 76 élèves (3 départs courant novembre). Pour septembre, nous attendons 89 élèves. Il y a de nouveau un risque de fermeture cette année.

En élémentaire, nous comptons actuellement 161 élèves pour sept classes. Les prévisions pour septembre sont de 147 élèves. Il y a donc un gros risque de fermeture.

- o Point sanitaire :

En maternelle nous avons la classe de PS fermée jusqu'au 6 décembre inclus suite au signalement de 5 enfants testés positifs au covid.

Un cas covid a été signalé dans la classe de moyenne section mais pas d'autre pour l'heure. La classe reste ouverte. 14 élèves ont fait leur retour.

En élémentaire, en résumé, nous avons comptabilisé 3 fermetures de classes, 10 cas confirmés et 8 cas contacts répartis sur les sept classes.

La gestion du tout récent protocole sanitaire est très difficile, certaines personnes ne sont pas contactées par la CPAM. Le retour à l'école est très compliqué pour l'équipe enseignante car il faut gérer toutes les situations avec des données manquantes et faire du distanciel en même temps que du présentiel.

- Exercice PPMS académique

Il a eu lieu jeudi 2 décembre, avec un déclenchement à 9h55.

En maternelle et en élémentaire, les alarmes ont bien fonctionné et ont bien été perçues par tous, confinement réalisé dans le calme dans les classes pendant 15 minutes environ. Quelques ajustements matériels sont à prévoir avec les services techniques.

- **Temp'ados :**

Une sortie au marché de Noël de Strasbourg est programmée le 4 décembre, organisée et auto-financée par les ados à leur demande. La sortie concerne 12 ados de notre village, Pirey, Miserey-Salines et ceux du centre de Marchaux/Roche-lez-Beaupré.

La prochaine activité est prévue pour le mercredi 15 décembre avec une sortie à la patinoire et goûter au marché de Noël de Besançon (sous réserve des consignes sanitaires).

Pour rappel, les permanences ont lieu chaque mercredi de 14h à 16h et le lieu tourne entre les trois villages. Les ados sont transportés par l'UFCV en cas de besoin.

- **Conseil Municipal des Enfants :**

L'adjointe aux affaires scolaires est allée faire une information auprès des élèves de CM2 (classes de Mme Caré et de Mme Masson) pour présenter le CME, le rôle des élus, le fonctionnement, comment être candidat, etc. Les enfants se sont montrés très curieux et intéressés. Les élections se tiendront le mardi 7 décembre.

Pour l'année scolaire 2021-22, les enfants éliront six représentants de CM2 qui viendront rejoindre deux élèves de 6^e. Le CME comptera donc 8 élus cette année. A noter que l'adjointe aux affaires scolaires a sollicité l'aide de l'adjoint à l'animation communale pour gérer le CME afin de proposer aux enfants un plus grand champ d'action. Leurs idées alimenteront les réflexions de la commission animation.

- **Communication :**

- Choix du prestataire pour le logo et la charte graphique :

Une consultation a été menée par la commission communication afin de retenir un prestataire, qui aura en charge de créer un nouveau logo pour la commune et une charte graphique. La graphiste « Manue est là » a été retenue pour réaliser cette mission.

- Intramuros :

Nous continuons d'informer les habitants sur l'application Intramuros dans les Échos du conseil. Lors du dernier conseil municipal, nous comptabilisons 806 abonnements (petite cloche jaune activée) et 535 visiteurs uniques sur la période 1^{er} janvier - 5 novembre. Nous comptons aujourd'hui 844 abonnements et 564 visiteurs uniques sur la période 1^{er} janvier – 3 décembre.

- Mise à jour de l'annuel « L'essentiel 2022 » :

La commission Information/Communication travaille actuellement à la mise à jour du livret annuel d'informations « L'essentiel 2022 ». Il sera distribué avec les Échos de décembre aux alentours du 16 décembre.

- **Poulailler collectif :**

L'enquête de voisinage ayant été menée, le lieu retenu pour la mise en place du poulailler collectif est rue des Maisonnettes. Un travail sur les besoins en matériel sera effectué et un appel à la récupération de matériaux sera fait auprès de la population : grillage, filet, palettes, etc.

- **Appel à projet SNCF :**

Le projet déposé, comprenant l'imperméabilisation de la mare, des plantations supplémentaires au sein de l'espace biodiversité de la commune, n'a pas été retenu par la SNCF. Une réflexion sera menée sur la poursuite ou non de ce projet en sollicitant d'autres financeurs.

- **Décoration de Noël avec l'UFCV :**

Des planches en bois ont été mises à disposition des enfants du centre de loisirs et du périscolaire afin qu'ils puissent les décorer et les peindre pour les fêtes de fin d'année. Ces décorations seront exposées en extérieur.

- **Colis de Noël des seniors :**

La distribution se fera le samedi 18 décembre au hangar municipal de 9h à 12h : 73 colis couple et 133 colis une personne. Par ailleurs, 66 colis individuels et 32 colis couple seront distribués au domicile des seniors.

- **Animation intergénérationnelle autour des cartes de vœux :**

Les enfants du périscolaire ont réalisé ces dernières semaines des cartes de Noël. Les seniors de la commune sont invités le 8 décembre à 14 heures à la MARPA pour constituer un jury et élire les plus belles cartes. Elles seront ensuite imprimées et distribuées, à compter du 13 décembre, aux seniors de la commune par l'UFCV seniors.

- **Médiathèque :**

Monsieur l'adjoint en charge de l'animation remercie les habitantes de la commune qui ont répondu à l'appel à bénévoles pour la médiathèque. La nouvelle équipe de bénévoles s'étoffe donc de quatre nouvelles personnes.

- Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux est prévue le 10 janvier 2022 sous réserve des conditions sanitaires.

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE :

Délibération 2021-56 : Projet de syndicat à la carte avec la commune de Pirey

Délibération 2021-57 : Demande de subvention auprès de la CAF dans le cadre de la réalisation du terrain multisports

Délibération 2021-58 : Demande de subvention auprès de la CAF pour la rénovation des locaux LAEP

Délibération 2021-59 : Marché de construction de la MCV : signature d'un avenant n°1 au lot 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h57.

La prochaine séance publique du conseil municipal est fixée au **vendredi 14 janvier 2022 à 19h00.**